

## **ASSEMBLÉE DU 25 août 2022**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 25 août 2022, à 16 h, sous la présidence de Madame Bettyna Bélizaire.

Sont présents :

Madame Bettyna Bélizaire, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur Jean Lessard, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Edmond Leclerc, conseiller de la Ville de Gatineau  
Madame Caroline Murray, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier  
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté (par visioconférence)

Est Absent :

Monsieur Jocelyn Blondin, président, conseiller de la Ville de Gatineau

Sont également présents :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général  
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

### **Ouverture de l'assemblée**

---

#### **Période de questions :**

M. Ousseynou Diop soulève des questions en lien avec la pénurie de main-d'œuvre et des mesures prises par la Société pour remédier à cette situation ainsi qu'en lien avec la qualité du service offert et l'impact des annulations ponctuelles de voyages sur les usagers.

M. Brody Flannigan soulève des questions en lien avec l'embarquement par toutes les portes, le choix de la date pour le début du service d'automne ainsi que la date de livraison prévue pour les autobus électriques.

CA-2022-094

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc  
APPUYÉ PAR monsieur Jean Lessard  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 30 juin 2022
3. **Direction générale**
  - 3.1 Cotisation à l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) pour l'année 2022
4. **Direction – gestion de projets**
  - 4.1 Octroi de contrat – démolition et réaménagement du terminus des Promenades – plans et devis (DS2022-105-03)

5. **Bureau de projet – Système de transport structurant vers l'ouest**
  - 5.1 Nomination au poste de directeur commercial au Bureau de projet/Tramway Gatineau-Ottawa
6. **Direction des finances**
  - 6.1
7. **Direction expérience client**
  - 7.1 Octroi de contrat – étude d'opportunité – prolongement du Rapibus entre les boulevards Lorrain et de l'Aéroport (DS2022-067-03)
8. **Direction de l'exploitation**
  - 8.1 Octroi de contrat – location de deux (2) terrains pour l'installation d'antennes radio numérique (DS2022-132-05) et (DS2022-133-05)
9. **Direction de l'entretien**
  - 9.1 Modification de contrat – réparation dalle de béton au CEE (DS2022-021-03)
  - 9.2 Octroi de contrat – services d'électriciens industriels (DS2022-113-03)
  - 9.3 Octroi de contrat – lavage extérieur stations Rapibus (DS2022-107-03)
10. **Direction des ressources informationnelles**
  - 10.1
11. **Direction des ressources humaines**
  - 11.1 Régime d'assurances collectives – requalification de Sun Life
  - 11.2 Prolongation des ressources temporaires à la DRH – Projet SIGRH (VIP)
  - 11.3 Nomination de M<sup>me</sup> Laura Fortier au poste de directrice par intérim à l'exploitation
12. **Direction de l'approvisionnement**
  - 12.1
13. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

**CA-2022-095**

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 30 juin 2022**

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray  
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 30 juin 2022 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2022-096**

**Cotisation à l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) pour l'année 2022**

---

ATTENDU QUE la Société est membre de l'Association du transport urbain du Québec;

ATTENDU QUE l'ATUQ constitue, à l'heure actuelle, la principale association représentant le transport en commun au Québec;

ATTENDU QUE la cotisation de la Société pour 2022 a été fixée à 249 858 \$;

ATTENDU QUE des fonds sont disponibles comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2022-081;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc  
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray  
ET RÉSOLU :

QUE soit approuvée la dépense de 249 858 \$, taxes incluses pour couvrir le coût de la cotisation de la Société à l'Association du transport urbain du Québec pour 2022.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2022-097**

**Octroi de contrat – démolition et réaménagement du terminus des Promenades – plans et devis (DS2022-105-03)**

---

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but de retenir les services d'une firme d'ingénierie afin d'élaborer les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la démolition et le réaménagement du terminus des Promenades;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, une seule (1) soumission a été reçue, laquelle est conforme, à savoir :

Soumissionnaire	Place d'affaires	Montant (taxes incluses)
QUADRIVIUM CONSEIL INC.	Gatineau	132 220,10 \$

ATTENDU QUE le Comité de sélection et la Direction gestion de projet recommandent de retenir la soumission de QUADRIVIUM CONSEIL INC.;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2022-075;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bettyna Bélizaire  
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la démolition et le réaménagement du terminus des Promenades soit octroyé à QUADRIVIUM CONSEIL INC., au montant de 132 220,10 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2022-098**

**Nomination au poste de directeur commercial au Bureau de projet/Tramway Gatineau-Ottawa**

---

ATTENDU QUE le 29 septembre 2021, par sa résolution CA-2021-117, la Société créait le poste de directeur commercial au Bureau de projet/Tramway Gatineau-Ottawa;

ATTENDU QU'afin de combler ce poste, les services d'une entreprise spécialisée en chasse de têtes ont été retenus;

ATTENDU QUE le Comité de sélection, composé de MM. Alain Tremblay et Alain Drouin et de M<sup>me</sup> Josée Brousseau recommande la nomination à ce poste de M. Jean-Pierre Laplante;

ATTENDU l'approbation du Comité de gestion et du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bettyna Bélizaire  
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray  
ET RÉSOLU :

QUE M. Jean-Pierre Laplante soit nommé au poste de directeur commercial au Bureau de projet/Tramway Gatineau-Ottawa à compter du 6 septembre 2022 et qu'il soit soumis à une période de probation de douze (12) mois à compter de cette date;

QUE ses conditions de travail soient fixées conformément au Recueil des conditions de travail du personnel d'encadrement;

QUE l'organigramme du Bureau de projet soit modifié en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-099

**Octroi de contrat – étude d'opportunité – prolongement du Rapibus entre les boulevards Lorrain et de l'Aéroport (DS2022-067-03)**

ATTENDU QUE, selon le but 2 du plan stratégique 2017-2026, la Société souhaite jouer un rôle actif dans l'aménagement et le développement du territoire au profit d'un réseau de transport collectif performant et accessible;

ATTENDU QUE la Société vise à identifier des solutions propres, durables, novatrices et adaptées aux besoins des clients pour desservir en transport en commun l'ensemble de la ville, dont la partie est;

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but de retenir des services professionnels pour la réalisation d'une étude d'opportunité portant sur le prolongement du Rapibus entre les boulevards Lorrain et de l'Aéroport;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, trois (3) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>	<b>Options (taxes incluses)</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
CIMA + S.E.N.C.	574 817,51 \$	37 338,13 \$	612 155,64 \$
WSP CANADA	861 733,03 \$	45 369,14 \$	907 102,17 \$
Coentreprise AECOM / SYSTRA	1 043 186,57 \$	35 387,58 \$	1 078 574,15 \$

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection et la Direction de l'approvisionnement;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2022-080;

ATTENDU l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Lessard  
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'opportunité – prolongement du Rapibus entre les boulevards Lorrain et de l'Aéroport soit octroyé à CIMA + S.E.N.C., au montant de 612 155,64 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2022-100**

**Octroi de contrat – location de deux (2) terrains pour l'installation d'antennes radio numérique (DS2022-132-05) et (DS2022-133-05)**

---

ATTENDU QUE la Société a amorcé un projet de rehaussement de son système de télécommunication qui implique le remplacement des équipements sur sites fixes afin d'obtenir une couverture optimale du territoire desservi;

ATTENDU QUE deux (2) sites identifiés pour l'installation de nos équipements appartiennent à Nova Scotia 4383335 et que celle-ci en fait la location;

ATTENDU QUE des ententes de location ont été négociées pour chacun des sites avec Nova Scotia 4383335;

ATTENDU QUE les ententes proposées sont d'une durée de cinq (5) ans débutant le 1er janvier 2022 et comportent deux options de renouvellement de 5 ans pour un montant pouvant totaliser 346 423 \$, taxes incluses, si les options de renouvellements sont exercées;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2022-071;

ATTENDU la recommandation de la Direction de la gestion de projets et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
ET RÉSOLU :

QUE les ententes de locations avec Nova Scotia 4383335 soient approuvées, pour un montant pouvant totaliser 346 423 \$, taxes incluses, si les options de renouvellement sont exercées et que la directrice par intérim de la Direction de l'exploitation soit autorisée à signer pour et au nom de la Société, les ententes de location ainsi que tout autre document connexe pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2022-101**

**Modification de contrat – réparation dalle de béton au CEE (DS2022-021-03)**

---

ATTENDU QUE le 24 mars 2022, par sa résolution CA-2022-036, la Société octroyait un contrat à InfraTek Construction (10712957 CANADA INC.), au montant de 149 818,17 \$, taxes incluses, afin de réaliser des travaux de réparation de dalle de béton au CEE (DS2022-021-03);

ATTENDU QU'une somme additionnelle est réclamée par l'entrepreneur pour couvrir principalement l'utilisation de quantités plus élevées que prévues de matériaux granulaires requis pour réaliser les travaux;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2022-079;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;  
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Lessard  
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc  
ET RÉSOLU :

QUE la modification au contrat pour la réparation de dalle de béton octroyé à InfraTek Construction (10712957 CANADA INC.), au montant de 16 948,89 \$, taxes incluses, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2022-102**

**Octroi de contrat – services d'électriciens industriels (DS2022-113-03)**

---

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but d'obtenir les services d'électriciens industriels (DS2022-113-03) afin d'effectuer des travaux divers sur l'ensemble des infrastructures de la Société et ce, pour une période de trente-six (36) mois, du 1er septembre 2022 au 31 août 2025;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, deux (2) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Innovélec inc.	190 260,63 \$
Séguin Morris	247 978,45 \$

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2022-077;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bettyna Bélizaire  
APPUYÉ PAR monsieur Jean Lessard  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour les services d'électriciens industriels soit octroyé à Innovélec inc., au montant de 190 260,63 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2022-103**

**Octroi de contrat – lavage extérieur stations Rapibus (DS2022-107-03)**

---

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but retenir les services d'un entrepreneur pour réaliser des travaux de lavage extérieur des stations du Rapibus (DS2022-107-03), pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er novembre 2022 au 3 octobre 2026;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, une seule (1) soumission a été reçue, laquelle est conforme, à savoir :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
NASCO entretien ménager d'immeubles inc.	410 948,24 \$

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2022-078;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;  
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat de lavage extérieur des stations du Rapibus soit octroyé à NASCO entretien ménager d'immeubles inc., au montant de 410 948,24 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2022-104**

#### **Régime d'assurances collectives – requalification Sun Life**

---

ATTENDU QUE le régime d'assurances collectives des employés de la Société est assuré auprès de la Financière Sun Life depuis le 1er avril 2018 et que celui-ci vient à échéance le 31 mars 2023;

ATTENDU QUE la Société a mandaté ses conseillers en avantages sociaux pour formuler une recommandation quant à la requalification de Sun Life pour une période additionnelle de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE la pour cette période additionnelle, le coût de ce régime s'élève à 31 470 000 \$, laquelle somme est prévue au budget;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc  
APPUYÉ PAR madame Bettyna Bélizaire  
ET RÉSOLU :

QUE la proposition de la Financière Sun Life pour assurer le régime d'assurances collectives des employés de la Société, pour une période additionnelle de cinq (5) ans, au coût de 31 470 000 \$ soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2022-105**

#### **Prolongation de ressources temporaire à la DRH – Projet SIGRH (VIP)**

---

ATTENDU QUE la Direction des ressources humaines souhaite prolonger deux (2) postes temporaires au-delà de 24 mois, soit jusqu'au 25 août 2023 pour des ressources assignées au projet SIGRH;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 22-072;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Lessard  
APPUYÉ PAR madame Bettyna Bélizaire  
ET RÉSOLU :

QUE la prolongation jusqu'au 25 août 2023 des postes temporaires de commis au soutien administratif et d'agente à la rémunération et aux avantages sociaux à la Direction des ressources humaines, soit autorisée.

Adoptée à l'unanimité





CA-2022-106

**Nomination de M<sup>me</sup> Laura Fortier au poste de directrice par intérim à l'exploitation**

---

ATTENDU le départ de la Société du directeur de l'exploitation en date du 25 juillet dernier;

ATTENDU QU'il a lieu de nommer M<sup>me</sup> Laura Fortier, directrice adjointe, au poste de directrice de l'exploitation par intérim à partir du 25 juillet 2022, et ce, jusqu'à ce qu'un nouveau directeur soit nommé et entré en fonction;

ATTENDU la recommandation du directeur exécutif, opérations, projet et excellence opérationnelle et l'approbation du directeur général;

IL EST UNIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE M<sup>me</sup> Laura Fortier soit nommée au poste de directrice de l'exploitation par intérim de la Société à compter du 25 juillet 2022, et ce, jusqu'à ce qu'un nouveau directeur de l'exploitation soit nommé et entré en fonction et que son salaire soit fixé à l'échelon CS-2, pour la période d'intérim.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-107

**Levée de l'assemblée**

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bettyna Bélizaire  
APPUYÉ PAR monsieur Jean Lessard  
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 30

Adoptée à l'unanimité

---

Bettyna Bélizaire,  
Vice-présidente

---

Richard Vézina,  
Secrétaire d'assemblée



Société de transport  
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil  
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais  
tenue le 25 août 2022**

**CA-2022-XXX**

**XXX**

---

Adoptée à l'unanimité

M<sup>e</sup> Richard Vézina  
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux